



Pôle RH/ Services BIATSS et PE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

VU le Code de l'Éducation, notamment son article L. 951-1-1 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

VU le Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux Comités Sociaux d'Administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en sa séance du 16 mai 2022 portant création du Comité Social d'Administration de l'Université de Bourgogne et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes ;

VU le procès-verbal de dépouillement et l'arrêté du Président de l'Université de Bourgogne du 9 décembre 2022 proclamant les résultats des élections à la Commission consultative paritaire des agents contractuels de l'Université de Bourgogne ;

VU l'arrêté de composition du Comité Social d'Administration de l'Université de Bourgogne du 2 janvier 2023 ;

Compte tenu de la désignation d'une nouvelle représentante des personnels, en remplacement de Monsieur Fabrice BLAISE, communiquée par la FSU le 29 août 2023,

ARRETE

Article 1 : Le Comité Social d'Administration de l'Université de Bourgogne est composé comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Vincent THOMAS Président de l'Université de Bourgogne	Monsieur Stéphane TIZIO Vice-Président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale
Monsieur Alain HELLEU Directeur Général des Services	Madame Valérie LORENTZ Directrice des Ressources Humaines

REPRESENTANTS DES PERSONNELS

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Matthieu ROSSÉ IGE UFR Sciences et Techniques UNSA-Éducation	Monsieur Philippe VIGNERON SAENES UFR Lettres et Philosophie UNSA-Éducation
Madame Frédérique BESSON SAENES IUT Chalon-Sur- Saône UNSA-Éducation	Madame Isabelle GALLET IE ICB – UMR 6303 UNSA-Éducation
Madame Michaële HERBST ASI UFR Sciences et Techniques UNSA-Éducation	Madame Catherine LHUILLIER AAE UFR STAPS UNSA-Éducation
Monsieur Mathieu GUERRIAUD Maître de Conférences UFR Sciences de Santé UNSA-Éducation	Madame Yamina ALI Adjointe Technique RF IUT Dijon-Auxerre UNSA-Éducation
Madame Laurence MAUREL Maîtresse de Conférences INSPÉ Dijon FSU	Monsieur Sébastien LEURENT Maître de Conférences UFR Sciences et Techniques FSU
Monsieur Oumar SOW ASI IUT Dijon-Auxerre FSU	Madame Stéphanie BARILLOT Technicienne RF Pôle Recherche FSU
Madame Anne BUTTARD Maîtresse de Conférences UFR Droit, Sciences Economique et Politique FSU	Madame Sandrine LANQUETIN Maîtresse de Conférences UFR Sciences et Techniques FSU
Madame Stéphanie GAVET ADJAENES Pôle Documentation FSU	Madame Fanny THEVENOT ADJAENES IUT Chalon-Sur-Saône FSU
Monsieur Philippe MEREAU ADJAENES IUT Le Creusot SGEN-CFDT	Monsieur Dominique GARMYN Maître de Conférences IUT Dijon-Auxerre SGEN-CFDT
Madame Gioia VAGO-JACQUEMARD Maîtresse de Conférences IUT Dijon-Auxerre SGEN-CFDT	Madame Véronique LAHAIE ADJAENES IUT Dijon-Auxerre SGEN-CFDT

Article 2 : La durée du mandat est fixée à 4 ans et prend effet au 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : Le Directeur général des services de l'Université de Bourgogne est chargé de l'exécution du présent arrêté, ainsi que de sa publication sur le site internet de l'UB, de son affichage au sein des locaux universitaires et de sa transmission à la Rectrice de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des Universités.

Fait à Dijon, le 1^{er} septembre 2023
Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

